

Le 17 mars 2020,

A

ATTESTATION de déplacement professionnel

Je soussigné(e)..... exploitant(e) agricole sur la commune de

N° Siret..... certifie

que le déplacement de(nom, prénom salarié(e)) est lié au motif autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacement nécessaire sur la structure agricole

Ses activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (justificatif permanent)

Attestation valable à compter du 17/03/2020 pour une durée illimitée.

Fait pour valoir ce que de droit.

L'exploitant